

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	26
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

Délibération n° 64/2024

**SPANC
CONVENTION D'ASSISTANCE
TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

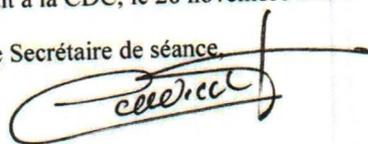
SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu la délibération 77/2020,
Considérant la convention d'assistance technique signé avec le département du Cher,
M. le Président propose de dénoncer cette convention à la demande du Département.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
•**DECIDE** de dénoncer la convention d'assistance SPANC avec le Département du Cher.
•**AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette décision .

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance



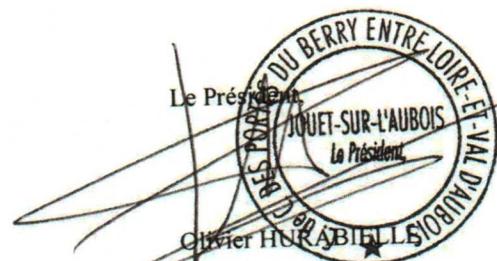
Serge LAURENT

Publié le

<https://www.cdc-portesduberry.fr/>

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

Délibération n° 65/2024

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

**SPANC
CONVENTION D'ASSISTANCE
CIT**

M. le Président donne lecture de la proposition du CIT pour assurer l'assistance technique du service SPANC.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service public d'assainissement non collectif (passation d'un nouveau marché pour la recherche d'un prestataire en juillet 2025, aide à l'élaboration du RPQS annuel, suivi de la campagne de diagnostic, questions juridiques...) M. le Président propose de retenir le CIT en matière d'assistance technique, notamment en matière de conseils et d'expertise.

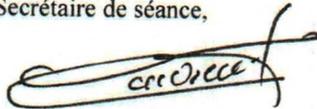
le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

• **AUTORISE** la signature de la proposition du CIT pour l'assistance technique sur le service SPANC pour un montant de 4 271.60€ HT pour 4 ans.

• **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette convention.

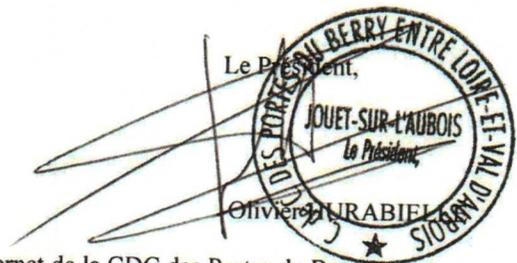
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Publié le
<https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 66/2024

Lancement de consultation
Prestation contrôle des ANC

Signé en 2021, le contrat de prestations avec MD CONCEPT arrive à échéance le 30 juin 2025.

Il convient de préparer dès à présent un nouveau cahier des charges en collaboration avec l'assistance technique du service.

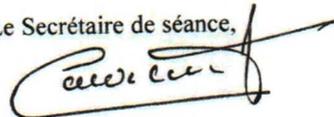
Ce nouveau contrat portera sur la totalité des diagnostics arrivés à l'échéance des 10ans, les diagnostics réalisés dans le cadre de la vente, et les installations neuves ou à réhabiliter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE le Président à lancer la procédure de consultation
- AUTORISE Le Président à signer tous les documents s'y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

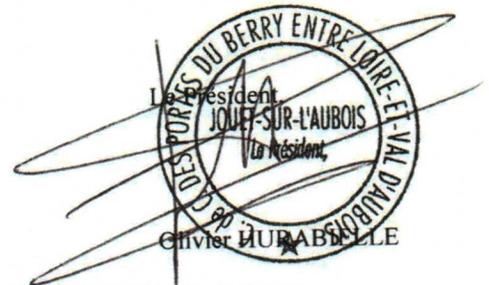
Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Publié le <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATIL-LON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOU-TON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 67/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Adoption du Rapport sur le
prix et la qualité du service
public d'assainissement
non collectif 2023**

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante:

-ADOpte à l'unanimité des présents le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

-DECIDE à l'unanimité des présents de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

-DECIDE à l'unanimité des présents de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

-DECIDE à l'unanimité des présents de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

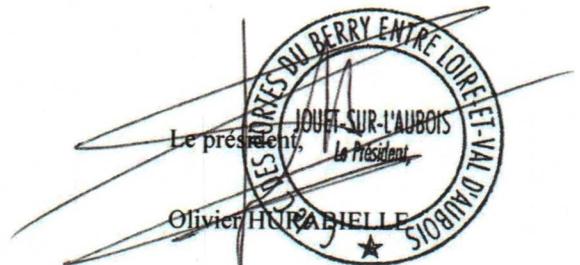
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 NOVEMBRE 2024.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 018-200011781-20241128-672024-DE



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 018-200011781-20241128-672024-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY

• Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

➤ Compétences liée au service

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Apremont-sur-Allier, Cours-les-Barres, Cuffy, Germigny-l'Exempt, Jouet-sur-l'Aubois, La Chapelle-Hugon, La Guerche-sur-l'Aubois, Le Chautay, Marseilles-lès-Aubigny, Menetou-Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Torton

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non

➤ Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 01/07/2013 Non
Dernière MAJ le 03/04/2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 3 895 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 9 638.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 40,41 % au 31/12/2023. (40,37 % au 31/12/2022).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 100 (100 en 2022).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	295.62 euros TTC	295.62 euros TTC
Tarif du contrôle des installations existantes en €	82.50 euros TTC (V1) et 89.37 euros TTC (V2)	82.50 euros TTC (V1) et 89.37 euros TTC (V2)
Tarif du contrôle des installations existantes en €	110 euros TTC	110 euros TTC
Tarifs du contrôle des installations existantes sur demande expresse en €	123.75 euros TTC	123.75 euros TTC

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour les exercices suivants est la délibération n° 43/2021 du 24/06/2021 – (Tarifs applicables à partir du 01/07/2021).

2.2. Recettes

	Exercice 2022			Exercice 2023		
	Collectivité	Délégué (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégué (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	24571,16		24571,16	14 176.15		14 176.15
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

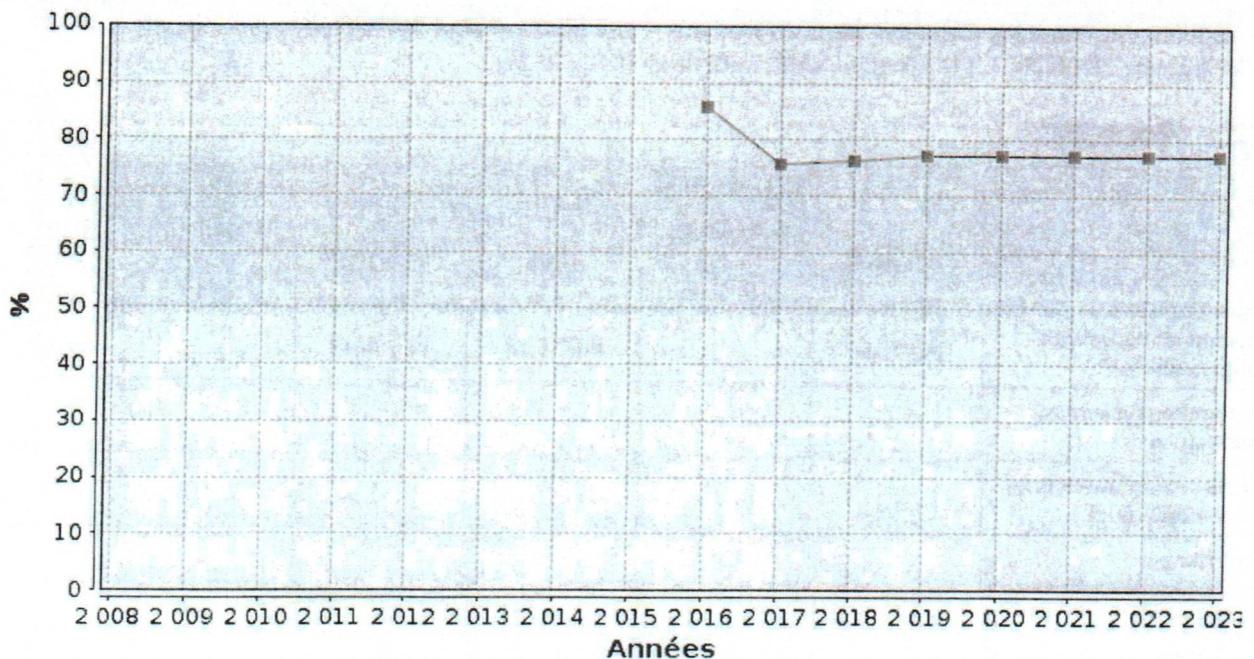
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	561	580
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 741	1 801
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	784	812
Taux de conformité en %	77,3	77,3



■ P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2023 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Entre Loire & Val d'Aubois Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire également convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

Délibération n°68/2024

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Finances:
Budget OM
Admission en non-valeur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Comptable Public,

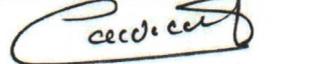
Monsieur le Président rappelle que le budget sera clôturé au 31/12/2024 comme décidé lors du conseil communautaire du 04 avril 2024, en parallèle il propose d'admettre en non valeur la somme de 11 749.33€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **ADMET** en non valeur la somme de 11 749.33 € relative à une redevance émise entre 2011 et 2014 sur le budget des déchets ménagers -compte 6541.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesdauberry.fr/

2024 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesdauberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 69/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

Contrat de territoire

M. le président rappelle les projets inscrits dans le contrat de Territoire:

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée
Aménagement extérieur Bâtiment Enfance	172 000	137 600
Construction local stockage	145 000	116 000
Installation de bornes pour camping cars	115 000	46 400
Aménagement pour maisons domotiques	42 733	16 000
Construction Gendarmerie Jouet/L'Aubois	150 000	54 300
Construction Gendarmerie La Guerche/L'Aubois	120 000	54 300
Aménagement du Port à Marseilles les Aubigny	300 000	54 300

Il rappelle que l'opération d'aménagement pour les maisons domotiques est menée par la commune de Torteron. Cette commune n'étant pas signataire du Contrat de Territoire, il convient de délibérer afin d'autoriser le département à verser la subvention de 16 000€ directement à la commune de Torteron.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'autoriser le versement de la subvention directement à la commune de Torteron

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

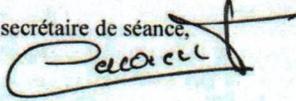
ID : 018-200011781-20241128-692024-DE

S'LO

- Autorise M. le Président à signer l'avenant au contrat de de Territoire et tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024

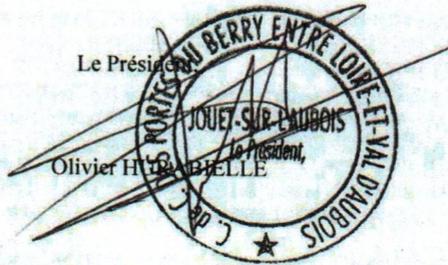
Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président

Olivier Humbelle



Publié le

2024 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Siège social :
54, Route de Nevers
18320 Jouet sur l'Aubois
Tel : 02.48.77.55.50
cdcportesduberry@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTIL-LAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FON-TAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint -Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RO-DRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Ex-empt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOU-QUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 70/2024

FINANCES
Engagement de crédits

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 ;

M. le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales de fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Il sollicite donc l'autorisation du Conseil Communautaire pour engager, liquider et mandater, jus-qu'à l'approbation du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement dans la limite énoncée ci-dessous qui seront reprises au BP 2025.

Pour le budget principal:

CHAPITRES	COMPTES	PREVU BP 2024	ENG DE CREDIT 25%
20	202	4 000	1 000
	2031	40 000	10 000
	2051	8 000	2 000
		TOTAL 20	13 000
204	204182	76 000	19 000
		TOTAL 204	19 000
21	211	10 000	2 500
	21313	95 000	23 750
	2145	120 000	30 000
	21318	50 000	12 500
	2138	10 000	2 500
	21538	40 000	10 000
	21838	5 000	1 250
	21848	2 411.72	602.93
		TOTAL 21	83 102.93
23	2313	478 000	119 500
		TOTAL 23	119 500

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 018-200011781-20241128-702024-DE

S²LO

Pour le budget Enfance/Jeunesse/Famille:

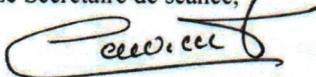
CHAPITRES	COMPTES	PREVU BP 2024	ENG DE CREDIT 25%
21	21838	10 000	2 500
	21848	11 028.13	2 757.03
	2188	10 000	2 500
		TOTAL 21	7 757.03

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget.

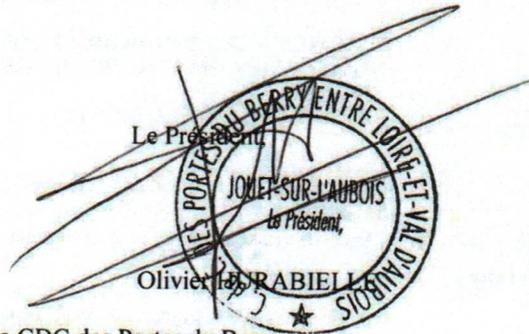
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry
<https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	26
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 71/2024

**Convention Territoriale
Globale**

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président présente le projet de renouvellement de la convention territoriale globale, Il demande l'autorisation de signer cette convention

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** M. Le Président à signer la convention territoriale globale avec la CAF.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Publié le <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Le Président,
Olivier HURABIELLE
C. de C. des PORTES du BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS
JOUET SUR L'AUBOIS
La Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président propose d'ajouter une mission complémentaire à la convention du relais petite enfance avec la CAF.

Il s'agit du guichet unique d'information sur les modes d'accueil du territoire.

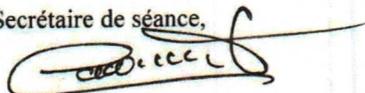
Il demande l'autorisation de signer un avenant à la convention actuelle afin d'ajouter cette mission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** M. Le Président à signer cet avenant avec la CAF.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

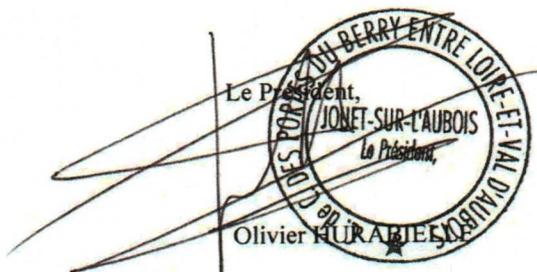
Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Publié le <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry



Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

Délibération n° 72/2024

**Avenant à la Convention
RPE
« Guichet unique »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 73/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Création des emplois saisonniers
Période année 2025**

M. le Président indique que pour assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs pendant les différentes sessions et pour l'accueil des mercredis, il est nécessaire de recruter des animateurs.

La répartition des postes étant liés aux effectifs inscrits sur les différents sites, il propose de créer à titre prévisionnel 35 postes d'animateurs maximum pour l'année 2025.

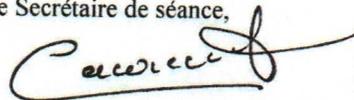
Il s'agit de contrats à durée déterminée relevant de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 « recrutement pour accroissement saisonnier d'activités ».

Ces postes sont rémunérés sur a base d'un forfait journalier selon le niveau de diplôme de chacun (cf délibération 7/2024 du 04 avril 2024).

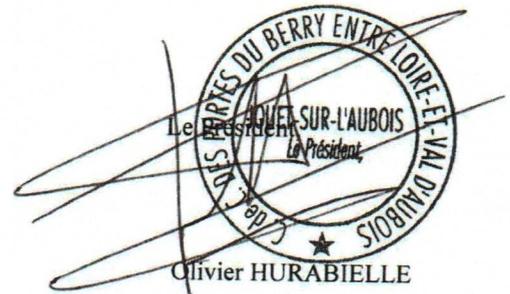
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- **AUTORISE** la création des postes demandés
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats des animateurs

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

Délibération n° 74/2024

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Calendrier d'ouverture ALSH
2025

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU le calendrier scolaire 2025,

M. le Président propose de déterminer les dates d'ouverture de l'accueil de loisirs pour l'année 2025.

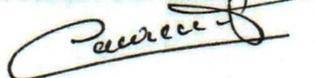
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** le calendrier ci-dessous :

PERIODES VACANCES ZONE B	HIVER	PRINTEMPS	ETE		TOUSSAINT
Dates d'ouverture Accueil de loisirs	Du lundi 10 au vendredi 21 février	Du lundi 07 au vendredi 18 avril	Du lundi 07 au vendredi 01 août	Du lundi 04 au 29 août	Du lundi 20 au vendredi 31 octobre
Nombres de jours	2 semaines = 10 jours	2 semaines = 10 jours	4 semaines = 19 jours Férié le 14 juillet	4 semaines = 19 jours Férié le vendredi 15 août	2 semaines = 10 jours

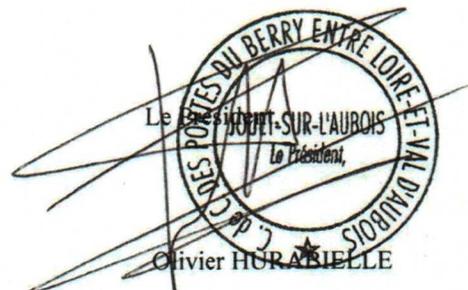
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance



Serge LAURENT

Publié le <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



Le Président,
Olivier HURABIELLE

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

Délibération n° 75/2024

Pacte territorial départemental
France renov'

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite Loi Climat et Résilience) et confiant à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de manière additionnelle à ses missions prévues à l'article L.321-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH), la possibilité de concourir au service public de la performance énergétique de l'habitat mentionné à l'article L.232-1 du code de l'énergie (le SPPEH)

Considérant que ces nouvelles missions complètent le champ d'intervention de l'Anah qui se traduit aujourd'hui par le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)

Vu la délibération n°2024-06 de l'Anah relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG) visant la mise en œuvre du SPRH

Vu le courrier du président du conseil départemental, adressé à monsieur le préfet du Cher, en date du 10 juin 2024, et présentant la candidature de la collectivité territoriale pour porter un pacte territorial France Rénov' à l'échelle du département en dehors du territoire de l'agglomération de Bourges+

Vu les réunions de concertation entre les services de l'Etat (DDT), les élus et agents du Département, des Communautés de communes et du Pays Loire Val d'Aubois

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil communautaire décide :

- D'adhérer au pacte territorial coordonné par le Conseil départemental du Cher sur le territoire formant le Pays Loire Val d'Aubois.

- De considérer que ce déploiement doit permettre le socle des missions suivantes :

1) Un volet relatif à la dynamique territoriale pour obligatoirement :

- Proposer une offre de service afin d'informer les ménages de la capacité d'être conseillés gratuitement avant de lancer leurs travaux ;

- Identifier autant que possible les ménages prioritaires pouvant avoir besoin d'un accompagnement ;

- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de la rénovation de l'habitat et donc les professionnels (entreprises et artisans du bâtiment, notaire, banque, maître d'œuvre, etc.).

2) Un volet relatif aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages pour

- Apporter une réponse sur les enjeux tant techniques que financiers, juridiques et sociaux de leur projet de travaux ;
- Fournir un conseil personnalisé, neutre et gratuit, qualitatif et adapté à la situation du ménage, présentant une information plus approfondie sur les besoins exprimés.

3) Un volet relatif à l'accompagnement des ménages pour, de manière facultative :

- A l'initiative du Conseil départemental, intervenir sur les thématiques liées à l'accessibilité ou l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap ainsi que la lutte contre le logement indigne ou très dégradé.
 - A l'initiative des EPCI à fiscalité propre, sur le Pays Loire Val d'Aubois, intervenir sur les thématiques de la rénovation énergétique, de la rénovation des copropriétés et l'accompagnement des propriétaires bailleurs.
- D'encourager la déclinaison sur le territoire d'une offre lisible et accessible aux habitants, notamment dans le cadre d'un point France service ou d'un tiers-lieu, pour accueillir un Espace Conseil France Rénov' (ECFR'), gage de proximité pour les ménages.
- D'organiser dans cet ECFR', une permanence mensuelle, déclenchée sur réservation préalable, à la demande des ménages et après l'activation d'un numéro de téléphone unique.
- D'un recours par le département à l'expertise et aux compétences des services de la maison départementale de l'habitat regroupant : l'agence locale de l'énergie et du climat, l'agence départementale d'information sur le logement, le conseil architecture, urbanisme, environnement, Soliha.
- De rémunérer le Conseil départemental pour l'exercice de ces missions :
- Dans le cadre du budget principal du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois qui prévoira en recettes (dotations et participations, chapitre 74) et en dépenses (charges de la gestion courante, chapitre 65) les sommes afférentes au coût du pacte territorial départemental, dont le montant sera constitué après déduction des aides publiques versées directement au Conseil départemental ;
 - Par le biais d'un appel à cotisation spécifique appelé annuellement, pour la durée du pacte territorial, par le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois auprès des intercommunalités, dont le montant global sera réparti en fonction d'une clef de répartition basée à 50% sur le potentiel démographique et à 50% sur le potentiel fiscal de chaque communauté de communes.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

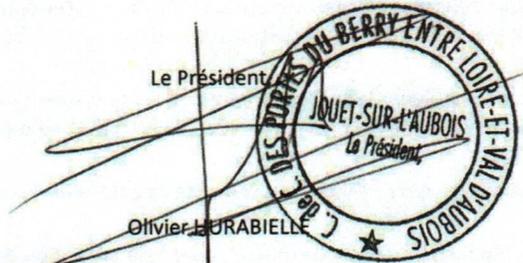
Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Publié le

Le Président



Olivier LARABIEILLE

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 76/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

SMIRTOM
Rapport annuel

M. le Président présente le rapport annuel sur le syndical du SMIRTOM St AMANDOIS.

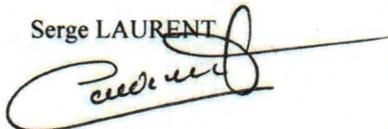
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de la réception du rapport annuel du SMIRTOM du St AMANDOIS.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

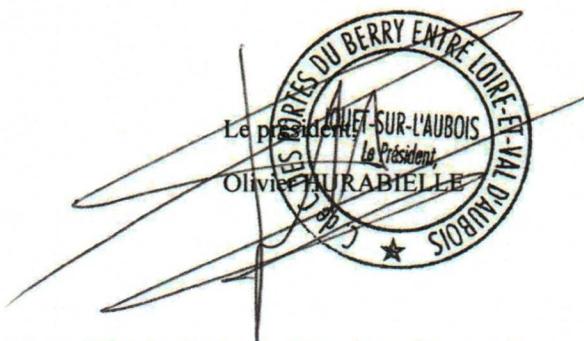
Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT



Publié le
portesdauberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesdauberry.fr/)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 77/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

Projet « ancienne perception »
Situé à la Guerche sur l'Aubois

VU la délibération 02/2024 du 17 janvier 2024, donnant un accord de principe pour que la CDC des Portes du Berry se positionne sur l'éventuel achat d'un bien situé 72 rue Gambetta à la Guerche sur l'Aubois (AC160),
Considérant le souhait du conseil communautaire, en date du 20 juin 2024, de poursuivre le projet compte tenu du chiffrage des travaux (530 000€ HT).
VU la délibération 48/2024 actant l'acquisition du bien,

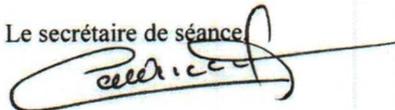
M. le Président rappelle que ce bien est destiné à accueillir le relais petite enfance (permanences et ateliers), la web radio, des bureaux afin d'assurer un service de proximité aux habitants, la maison de service public (après le transfert de compétence).
Afin de poursuivre le projet, M. le Président propose de déposer des demandes de subventions à l'ensemble des organismes (PLVA, CAF, CD18,Région, Etat ...), demande l'autorisation de réaliser toutes les études nécessaires au projet, et de lancer un marché pour le recrutement d'un architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

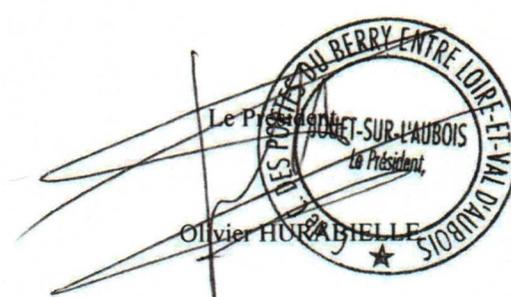
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les demandes de subventions possibles (PLVA, CAF, CD18, Région, Etat...)
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les études nécessaires au projet.
- **AUTORISE** le Président à lancer un marché pour le recrutement d'un architecte.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance



Serge Laurent



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETARE : M. LAURENT

Délibération n° 78/2024

Convention de mise à disposition
d'agents techniques

M. le Président indique qu'il a été convenu avec les propriétaires de l'ancienne trésorerie de la Guerche sur l'Aubois que la CDC intervienne afin de faire venir une benne du Smirtom et vider les déchets restants.

La communauté de communes n'ayant pas de personnel technique, M. le Président demande si certaines communes pourraient mettre à disposition leurs agents techniques. Les maires de Torteron, La Guerche/L'Aubois et Cuffy acceptent.

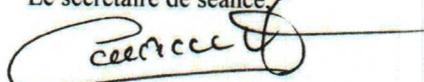
M. le Président propose de mettre en place une convention de mise à disposition entre la commune et la CDC avec un remboursement de 100€/jour/agent et de 200€/jour/agent avec engin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** le Président à faire appel au Smirtom pour la location de benne.
- **AUTORISE** le Président à signer des conventions avec les communes pour la mise à disposition d'agents techniques et d'engins nécessaires.
- **DIT** qu'un remboursement d'un montant de 100€/jour/agent et 200€/jour/agent avec engin sera réalisé par la CDC.

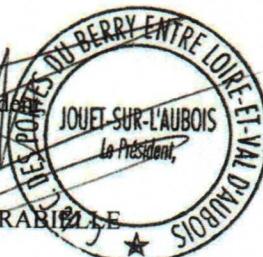
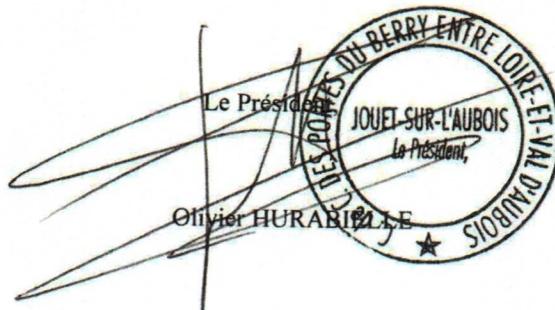
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance.



Serge Laurent

Le Président



Olivier HURABIELLE

Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 79/2024

Développement économique
aides aux entreprises

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président lance une réflexion sur la mise en place d'une aide pour les entreprises, l'idée serait d'allouer une enveloppe annuelle (10 000€/ an). Il propose au conseil communautaire de missionner la commission économique sur ce projet, notamment pour la définition des critères afin d'octroyer des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

-DEMANDE à la commission économique et au responsable de développement économique de travailler sur ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Olivier HURABIELLE

Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 80/2024

Convention avec BGE Berry Touraine pour le dispositif de micro crédit

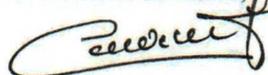
M. le Président indique que BGE propose un dispositif de micro crédit à destination des personnes porteuses de projets de création, de développement ou de reprise d'activités économiques. Ce dispositif pourrait être mis en place sur le territoire de la CDC avec la signature d'une convention de partenariat et une participation financière de 500€/an. M. le Président propose de signer cette convention pour une durée de 3 ans. Il précise que cette action pourrait être inclus dans la convention globale Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec BGE Berry Touraine pour proposer ce dispositif de micro crédit sur le territoire à compter de 2025 (pour 3 ans).
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent



Olivier HURABIELLE
Président

Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 81/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Convention dispositif micro crédit
Désignation de représentants**

M. le Président indique que dans le cadre de la convention avec BGE Berry Touraine afin de proposer un dispositif de micro crédit à destination des personnes porteuses de projets de création, de développement ou de reprise d'activités économiques. Il convient de désigner des représentants qui participeront à l'analyse des demandes.

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection, de deux représentants au sein du BGE Berry Touraine :

Election d'un délégué titulaire :

NOM du candidat : M.COURZADET

A obtenu :

28 Voix

Ce dernier est donc élu, à l'unanimité des présents, délégué titulaire de la communauté au sein de BGE Berry Touraine.

Election d'un délégué titulaire :

NOM du candidat : M.LAURENT

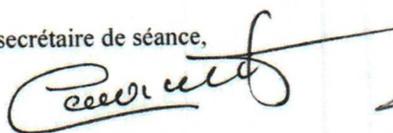
A obtenu :

28 Voix

Ce dernier est donc élu, à l'unanimité des présents, délégué titulaire de la communauté au sein de BGE Berry Touraine.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 82/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

Création d'une course hippique au nom de la CDC

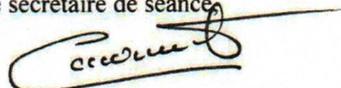
M. le Président propose, dans le cadre de la promotion du territoire, de renouveler la création d'un prix au nom de la CDC des Portes du Berry sur une course hippique au Pôle du cheval de Lignières moyennant une participation de 1 500€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE de renouveler la course au nom de la CDC des Portes du Berry en partenariat avec le pôle du cheval de Lignières pour 2025.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

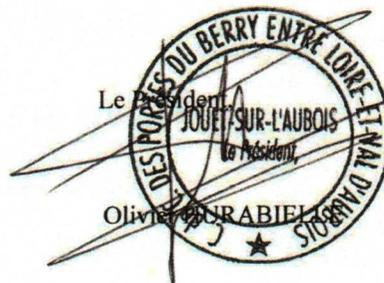
Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,
Jouet-sur-l'Aubois
Le Président

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesdauberry.fr/

2024 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesdauberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 83/2024

Bâtiment d'intérêt communautaire
Approbation de l'avant projet sommaire d'offres

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU l'opération de construction d'un bâtiment d'intérêt communautaire
VU le dossier APS présenté par le maître d'œuvre

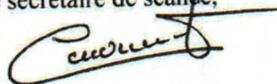
Le Président donne lecture des principales conclusions de la phase APS et indique que l'estimation des travaux est fixée à 140 000€HT. Il précise que ce coût prévisionnel pourra varier en fonction de la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Il propose à l'Assemblée l'approbation de la phase l'APS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- VALIDE la phase APS du programme de travaux
- AUTORISE le Président à débiter la réalisation de la phase APD.
- AUTORISE le Président à signer les documents s'y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT



Olivier HURABIELLE

Publié le 2024 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n°84/2024

**Construction d'un bâtiment
d'intérêt communautaire/
Autorisation études/
Autorisation dépôt de permis de
construire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
CONSIDERANT le besoin de construire un bâtiment d'intérêt communautaire
CONSIDERANT que cette construction nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

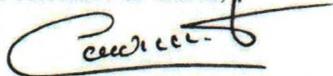
CONSIDERANT le projet présenté par M. RADIGUES,
M. le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de lancer toutes les études nécessaires à la construction (étude de sol, études techniques et géotechniques, coordinateur SPS...) et de déposer le permis de construire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment d'intérêt communautaire sur la commune de Jouet/l'Aubois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer toutes les études nécessaires à la construction .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,

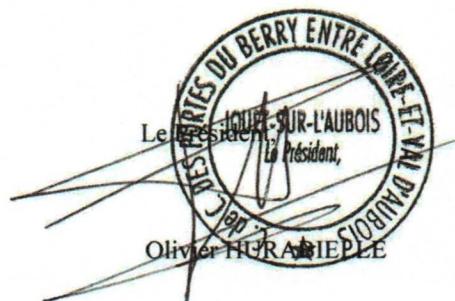


Serge LAURENT

Le Président,

La président,

Olivier HURABIELLE



Publié le 2024 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	26
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 85/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

Sage de l'Allier
Participation PTGE

Vu le Projet de territoire pour la gestion de l'Eau du Bassin Allier Aval présenté le 07 novembre 2024 en comité,

Considérant la demande du 14 novembre 2024 de M. VERDIER, Président du Sage de l'Allier,

M. le Président présente le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Bassin Allier Aval et précise la clé de répartition proposée. Le SAGE Allier Aval sollicite la CDC pour un accord de participation au financement de cette étude. Pour notre collectivité cette participation serait de 462€ par an (pour une durée de 4 ans).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **DONNE** son accord sur la participation au financement de cette étude sur la base d'un montant de 462€ par an pour 4 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

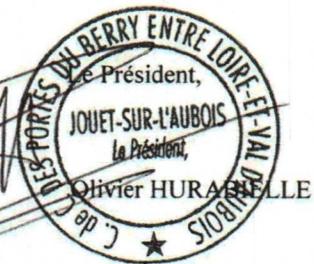
Le secrétaire de séance



Serge LAURENT

Publié le
www.cdc-portesduberry.fr/

2024 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	28

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, Mme COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 86/2024

SECRETAIRE : M. LAURENT

Retrait de la Délibération 532024
TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE
EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOCAUX CLASSÉS MEUBLÉS DE TOURISME OU DES CHAMBRES D'HÔTES

Vu la Délibération 53/ 2024 du conseil communautaire relative à l'exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires meublées non affectées à l'habitation principale des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

Considérant la demande des services de la sous-préfecture ayant déposé un recours gracieux à l'encontre de cette délibération,

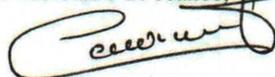
M. le Président propose de retirer la délibération 53/2024 du conseil communautaire du 26 août 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide de retirer la délibération 53/2024 du 26 août 2024 relative à l'exonération de taxe d'habitation pour les locaux classés meublés de tourisme et chambres d'hôtes.
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT



C. de C. des PORTES du BERRY ENTRE LOIRE ET VAL d'AUBOIS
Président
JOUET-SUR-L'AUBOIS
La Président,
Olivier HURABIELLE

Publié le 2024 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>